

## Avis adopté

Séance plénière du 11 janvier 2023

### *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?*

#### **Déclaration du groupe des Outre-mer**

Comme le dit Bergson, « Prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé ».

Or, souvent dans notre pays, les élites politiques ne gouvernent que sous la pression des évènements plutôt que d'envisager des scénarios prospectifs et de long terme.

Ainsi, le sentiment d'urgente nécessité se substitue à l'impérative recherche d'un constat et d'une orientation partagé quand parallèlement, la contrainte devient le sens de l'action publique.

Néanmoins, ce n'est pas par des politiques du « fait accompli » que les pouvoirs publics transformeront une société fondée sur la croissance et la consommation vers une société plus sobre sans une concertation et une adhésion la plus large possible.

Cet avis aujourd'hui va, au-delà de la stricte analyse des mesures verticales, en, s'interrogeant sur les répercussions économiques et de justice sociale d'une société en mutation.

En raison de leur particularité géographique, climatique et énergétique, les Outre-mer ne sont pas concernés au même titre par les risques de pénurie d'approvisionnement que l'Hexagone. Est-ce à dire que ces territoires ne sont pas soumis aux objectifs visant à mieux gérer la consommation d'énergie et se détournent des démarches plus responsables ?

La réponse est bien évidemment non. Au contraire, depuis presque quatre ans les collectivités ultramarines sont engagées dans un ambitieux dispositif appelé Trajectoire 5.0 qui vise à faire des Outre-mer des territoires pionniers en tentant d'atteindre :

- Le zéro déchets ;
- Le zéro carbone ;
- Le zéro intrants chimiques ;
- Le zéro exclusion ;
- Le zéro vulnérabilité.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance Outre-mer et de France 2030, les pouvoirs publics se sont aussi engagés à financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat, à augmenter la performance énergétique des bâtiments, à réduire le gaspillage alimentaire ou encore à développer l'économie circulaire...De plus, les territoires à statut particulier fixent quant à eux les objectifs de sobriété énergétique dans leur Plan ou Schéma sur la Transition Énergétique comme le fait par exemple la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, cette transformation de notre société vers un modèle plus sobre doit nécessairement aller de pair avec une meilleure justice sociale, la préservation de l'inclusion et surtout la lutte contre les inégalités.

C'est l'essence même des préconisations contenues dans ce texte qui, par ces cinq axes, nous indiquent comment réussir collectivement à aller vers une société de la sobriété choisie et pas seulement subie. Car il ne suffit pas d'améliorer les processus de production et de consommation mais d'interroger le modèle de société que nous voulons. Dès lors, c'est uniquement par la voie de la démocratie que nous y parviendrons.

C'est pourquoi, il faut appeler les collectivités en particulier celles des Outre-mer à organiser des groupes de travail associant les élus, l'Etat, les organisations de la société civile et les citoyens à définir des plans territoriaux de « sobriété », propres à chacun selon leurs compétences et leurs spécificités.

**Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.**